

C A N A D A

R É G I E D E L' É N E R G I E

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N^o : R-4091-2019

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse

**DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À LA CONVERSION DU RÉSEAU
AUTONOME D'INUKJUAQ À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, **STÉPHANIE CARON**, chef – Affaires réglementaires et gestion documentaire pour Hydro-Québec Distribution, Édifice Jean-Lesage, 75, boul. René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande (dossier R-4091-2019) a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la réglementation allégués dans la présente demande;
3. Tous ces faits allégués sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
le 4 juillet 2019

(s) *Stéphanie Caron*

STÉPHANIE CARON

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
le 4 juillet 2019

(s) *Josée Gagnon*

Josée Gagnon #150 462
Commissaire à l'assermentation pour le Québec